



Réunion du conseil d'administration
Procès-verbal
13 mai 2015 à 18 : 00
Réunion Web

Participants	Titre	Présence (P) ou absence (A)
Yvon Blais	Administrateur	P
Caroline Pouliot	Administratrice	P
Line Laviolette	Administratrice	P
Sophie Bastien	Administratrice	P
Maryse Le Meur	Administratrice	A
Pierre-Alain Creac'hcadec	Administrateur	A
Annie Royer	Administratrice	P
Vanessa Hawes	Administratrice	P

Ordre du jour Sujet	Procès-verbal Discussion-Conclusion	Tâches-Actions /personnes
1. Ouverture de la réunion, mot de bienvenue... 18 :00 2 minutes	<ul style="list-style-type: none">• Yvon souhaite la bienvenue	
2. Présentation du sujet de la réunion 18 :02 2 minutes	<ul style="list-style-type: none">• Yvon présente le sujet de la rencontre d'aujourd'hui, soit la demande adressée par Vanessa et Bernadette	



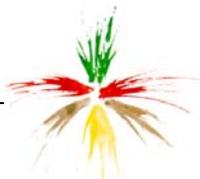
Association La joie de parler

Dynamique naturelle de la parole

<p>3. Explication de la procédure de vote 18 :04 2 minutes</p>	<ul style="list-style-type: none">• Yvon explique la procédure à suivre pour passer au vote sur la demande adressée	<p>Tous les membres présents confirment avoir lu la lettre de Vanessa et Bernadette. Vanessa n'aura pas de droit de vote sur la proposition finale, en raison de conflit d'intérêts puisque la demande la concerne directement. Elle avise qu'elle quittera la réunion au moment du vote.</p>
<p>4. Proposition du C.A. 18 :06 2 minutes</p>	<ul style="list-style-type: none">• Proposition : « Le C.A. accepte la demande émise par les deux formatrices. »	<p>Yvon propose la proposition, Sophie seconde.</p>
<p>5. Discussion 18 : 08 50 minutes</p>	<ul style="list-style-type: none">• Yvon ouvre la discussion.	<p>Vanessa réexplique les arguments proposés dans la lettre adressée au C.A., soit qu'il y a une perte d'argent pour les formatrices en raison des jours sans salaire où il y a le déplacement et des nombreuses heures de préparation avant de se déplacer pour donner les ateliers. Elle souligne aussi qu'il y a des heures supplémentaires chaque jour de formation, pour encadrer les personnes contact de la Belgique. Elle mentionne aussi qu'en raison du décalage horaire important, il est nécessaire pour les formatrices d'arriver au moins 2 jours d'avance pour être en forme pour donner l'atelier, ce qui contribue à des jours supplémentaires sans salaire. Yvon précise que donner un atelier en Belgique est considéré hors mandat pour notre association. Il soulève aussi que le C.A. doit avoir un souci d'équité envers les tous les formateurs et qu'il doit y avoir un ratio-bénéfice équivalant à donner un atelier en Belgique versus sur le territoire canadien. Line explique que le coût demandé pour les participants de la Belgique a été calculé en fonction qu'il n'y aurait pas de frais de logement et de repas pour les</p>



		<p>formateurs puisque Vanessa et Bernadette sont hébergées et nourries par leurs familles et amis. Elle explique que le coût demandé est le même qu'en janvier, puisqu'elle ne pouvait justifier une augmentation de tarif durant la même année. Elle envisage d'augmenter les tarifs l'an prochain, s'il y a de nouvelles demandes pour la Belgique. Le tarif demandé pour les participants de Belgique est moins élevé que celui demandé aux participants du Canada qui sont en région. Les membres du C.A. soulèvent qu'il doit y avoir un encadrement plus clair à l'avenir, lorsque des ateliers sont prévus hors des régions où habitent les formateurs, notamment que les frais d'hébergement et de repas seront toujours calculés dans le prix d'une formation. Yvon souligne que d'un point de vue de comptabilité, il est nécessaire d'avoir un reçu pour se faire rembourser des frais de déplacement et de repas. Vanessa fait part au C.A. qu'elle n'ira pas donner l'atelier en Belgique s'il n'y a pas d'ajustement qui est fait, puisque la perte est significative pour elle. Line précise que l'atelier dont il est question aura lieu à la fin août et que ce sera 2 ateliers offerts sur un total de 5 jours, plus une journée de pause entre les 2 ateliers.</p>
7. Amendement 18 : 58 2 minutes	<ul style="list-style-type: none">• Amendement de la proposition initiale : « Accorder 1h de plus par formation, soit 2 fois 75\$, par formatrice. »	Proposé par Line, secondé par Caroline
8. Vote sur l'amendement 19 : 00 2 minutes	<ul style="list-style-type: none">• Vote du C.A. sur la rétribution supplémentaire proposée par Line	Le C.A. accepte à l'unanimité l'amendement proposé
9. Vote sur la proposition telle qu'amendée	<ul style="list-style-type: none">• Vote du C.A. sur la proposition telle qu'amendée	Le C.A. vote en majorité pour accepter la proposition telle qu'amendée, soit d'accorder une rétribution supplémentaire d'une heure par



Association La joie de parler
Dynamique naturelle de la parole

19 : 02		formation, par formatrice.
10. Clôture de l'assemblée 19 : 04	<ul style="list-style-type: none">• Fin de la réunion	Yvon informera Vanessa et Bernadette de la décision du C.A. Yvon propose la levée de l'assemblée, Sophie seconde.